

4 avril 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 4 avril 2022 en présentiel.

L'arrêté ministériel du 26 avril 2020 permettait la participation à distance aux séances du conseil. Il a été abrogé vendredi dernier, le 25 mars 2022, par l'arrêté ministériel numéro 2022-024.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Alexandre Houle
siège numéro 2 : absent
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : M. Jean Collard

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière.

61-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

62-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 mars soit adopté avec modification à la résolution numéro 41-22 en ajoutant après `` Il est proposé par `` *Philippe Roy*.

SITUATION FINANCIÈRE AU 26 mars 2022

épargne courant	555 438.77
épargne rachetable	500 000.00
épargne régulière	100 000.00
avantage entreprise	242 327.25
TOTAL	1 397 766.02

CAISSE RECETTES AU 31 mars 2022

TOTAL DES RECETTES	541 723.40
---------------------------	-------------------

63-22

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 221 348.20\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	196 199.11\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>25 149.09\$</u>
	221 348.20\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

64-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 378-22 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374-21 DE RÈGLES ET DE
FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON

ATTENDU QU'UN avis de motion pour l'adoption d'un règlement de règles et de fonctionnement de la bibliothèque municipale a été donné le 7 février 2022 ;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement a été fait le 7 mars 2022;

ATTENDU QU'UN règlement portant le numéro 374-21 a été adopté le 7 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent règlement portant le numéro 378-22 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

HEURES D'OUVERTURES

Les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale sont fixées par résolution du conseil municipal.

Tout changement à l'horaire est approuvé par résolution du conseil municipal et est diffusé à la bibliothèque 15 jours avant son entrée en vigueur ainsi que sur le site web de celle-ci.

Le conseil municipal peut déterminer un horaire estival pour l'ouverture de la bibliothèque, pour la période allant du 24 juin au 31 août.

Ce règlement remplace le règlement numéro 374-21 adopté le 7 septembre 2021 ou tout autre règlement antérieur.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion : 7 février 2022

Dépôt du projet de règlement : 7 mars 2022

Adoption : 4 avril 2022

Entrée en vigueur :

65-22

ACHAT D'UNE ENSEIGNE NUMÉRIQUE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que l'achat d'une enseigne numérique sera effectué et dont une partie sera défrayée suite à l'obtention d'une subvention gouvernementale.

66-22

ACHAT D'UN MODULE DE JEUX

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité va procéder à l'achat d'un nouveau module de jeux de la compagnie Jambette. Il remplacera celui situé à côté de l'abri du terrain de balle. Une partie des coûts sera défrayée par une subvention gouvernementale.

67-22

ENGAGEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR EFFECTUER UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a fait appel à une ressource professionnelle pour se faire accompagner dans un processus de planification stratégique;

ATTENDU QUE le mandat consiste à établir un portrait actuel et à doter la municipalité d'un plan d'action pour les prochaines années;

ATTENDU QU'une demande d'offre de services afin de se faire accompagner dans ces démarches a été adressée à Rassemblement Rues Principales de Québec et à l'entreprise MNP de Montréal;

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage l'entreprise MNP de Montréal pour réaliser une planification stratégique.

Le coût accepté est décrit dans une offre de services datée du 18 mars dernier et est d'un montant de 26 283.18\$, taxes incluses.

68-22

DISPOSITION ET DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES POUR LES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON

Considérant qu'il n'y a plus de dépôt pour aller porter les branches à Acton Vale;

Considérant que le conseil municipal désire offrir un service aux résidents de la municipalité;

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide que soit

organisée une journée au cours des mois de mai et de septembre durant lesquelles les résidents de la municipalité seulement, pourront porter leurs branches à l'endroit indiqué sur la publicité qui sera faite ultérieurement.

Il est à noter qu'aucune autre matière ne sera acceptée. Un employé de la municipalité sera présent afin de vérifier les preuves d'identité.

Le dépôt des branches ne sera pas accepté en d'autre temps que durant les journées déterminées. Les branches seront déchetées.

69-22

AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI POUR UN CHARGÉ DE PROJETS ET AU DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal affichera une offre d'emploi pour un nouveau poste pour la municipalité au titre de chargé de projets et au développement.

La description des tâches sera dans l'offre d'emploi qui sera publiée.

70-22

TRAVAUX D'ASPHALTE POUR 2022 – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande de soumission sera faite pour des travaux d'une couche d'usure dans une partie du rang d'Upton et d'une partie du 10^{ième} rang est.

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2022.

71-22

RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton officialise le dépôt du rapport d'audit de conformité, transmission des rapports financiers.

Ce rapport devient public sur le site Web de la Commission municipale du Québec.

72-22

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE
DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du *1^{er} juin 2022*;

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité

additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

73-22

RÉSOLUTION À BELL POUR ENLEVER LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE AU COIN DES RUES LAFRAMBOISE ET
PRINCIPALE

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande officiellement à Bell d'enlever la boîte téléphonique au coin des rues Laframboise et Principale dans notre municipalité.

74-22

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer les documents nécessaires avec Bell Canada pour ce service qui remplace le service 9-1-1 évolué et qu'il est fondé sur des technologies de protocole internet (IP) selon l'entente reçue le 16 mars dernier.

75-22

VENTE DE GARAGE MUNICIPALE 2022

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal est en accord à ce qu'une vente de garage soit organisée dans la municipalité.

Aucun permis n'est nécessaire pour la vente de garage municipale, elle aura lieu le 4 et 5 juin.

Un food truck devrait être sur place et l'autorisation de l'utilisation du terrain de la Fabrique sera demandée.

RAPPORTS

Léo Benoit :

- réunion de la MRC d'Acton : 2 nouveaux médecins et une super infirmière arriveront à la Coop Santé d'Acton Vale ;
- biblio-jeux Saint-Nazaire et Acton Vale ;
- piste cyclable la campagnarde rénovée ;
- O.B.V. Yamaska :les terres humides à protéger et modification des bandes riveraines.

Sylvie Fafard :

- rencontre du MAMH sur le rôle et responsabilités des élus;
- Val Bonheur : assemblée générale annuelle et première réunion de l'année;
- discussion de la division du lot et contrat pour la réparation des balcons à Drumco.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Publication concernant les services mobiles de la Maison de la Famille Valoise Inc. et Table des partenaires Petite Enfance – Famille ;
- Muni-Express concernant les principes applicables à l'acquisition de lieux de culte par les municipalités;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ayant pour titre « Important – Précisions sur l'obligation de tenir des séances du conseil en présentiel;
- rapport d'évaluation de vote par correspondance – élections générales municipales 2021 de la direction des opérations électorales ;
- lettre d'Amélie Côté-Lambert, technicienne en prévention incendie ayant pour objet le camp 911 ;
- lettre de M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot concernant le relais pour la vie de la région d'Acton 2022 ;
- courriel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) concernant la formation éthique des élus municipaux;
- courriel des Affaires municipales et Habitation Québec (MAMH) ayant pour objet l'invitation à une séance d'information (MRC d'Acton) : Rôle et responsabilités des élus municipaux ;
- courriel de confirmation concernant la demande d'arbres pour 2022 ;
- courriel concernant l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) ;
- confirmation de réception du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- calendrier des vidanges de fosses septiques 2022;
- courriel de la compagnie Nova Mobilier concernant leur offre de services pour le mobilier urbain;
- extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022 de la MRC d'Acton;
- liste des activités du mois d'avril 2022 de la Fédération de la famille;
- courriel de Therrien Couture Jolicoeur concernant la question de la semaine : nouveau rôle triennal 2022-2023-2024;
- avis public de l'entrée en vigueur du règlement numéro 376-22 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- courriels échangés avec le Ministère des Transports (MTQ) concernant des travaux prévus dans le 10^e rang Ouest et la rue du Moulin;
- courriel de la MRC d'Acton concernant la remplaçante de Mme Marie-Ève Poitras de la firme d'évaluation Leroux, Beaudry, ass.;
- courriel de Réseau Biblio de la Montérégie concernant les citoyens autorisés dans les bibliothèques des municipalités membres;
- publication concernant les inscriptions au soccer mineur;
- courriel de Mme Julie Desgranges, chargée de projets, concernant l'approche de proximité et la possibilité de partenariat avec les organismes communautaires en petite-enfance-famille 0-5 ans;

- lettre de Mme Amélie Côté-Lambert, coordonnatrice technicienne en prévention incendie ayant pour titre « L'avertisseur de fumée, le meilleur moyen de sauver des vies en cas d'incendie! » ;
- bulletin de l'Association des directeurs municipaux du Québec , volume 22, numéro 2 – mars 2022 ;
- courriel adressé à Mme Déry et Mme Pelland concernant la saison de soccer 2022 et l'offre reçue d'Acton Vale;
- lettre d'intention de renouvellement pour le contrat de déneigement et de déglacage du MTQ;
- préavis de vérification mécanique de la Société de l'assurance automobile Québec;
- lettre de la CNESST ayant pour objet la déclaration en matière d'équité salariale;
- lettre de la MRC d'Acton ayant pour objet la transmission d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton;
- lettre de la Fondation Honoré-Mercier ayant pour objet « Le tournoi de golf de la Fondation Honoré-Mercier de retour le 9 juin prochain! »;
- publication de M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot concernant la carte électorale;
- offre de services de SP Medical concernant le matériel de premiers soins;
- publication de M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot concernant l'achat local;
- offre de services de Premier Tech concernant les contrats de service pour les systèmes septiques.

VARIA

Camp de jour : les formulaires d'inscription seront envoyés aux parents.

Omnibus aura un nouveau site internet.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Heidi Vincent, Ferme Seco :

Mme Vincent aimerait avoir un suivi sur leur demande de modification de règlement.

M. Léo Benoit, maire explique que nous avons reçu beaucoup de documents concernant ce projet.

Le conseil municipal aurait besoin de recevoir un projet structuré et qu'une image globale soit démontrée afin de pouvoir prendre une décision éclairée.

Il est aussi demandé à Mme Vincent que les documents soient envoyés à l'avance à la municipalité avant les réunions afin que les élus aient le temps de les recevoir pour les étudier.

76-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière